

Les Comités Locaux à l'Installation  
sont des outils reconnus et promus  
à travers la nouvelle Charte de  
Renouvellement des Générations  
en agriculture



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDÈCHE

**Bernard CHEYNEL**

04 75 20 28 00

[bernard.cheynel@ardeche.chambagri.fr](mailto:bernard.cheynel@ardeche.chambagri.fr)

ne pas rester sur la voie publique

Conception et impression éco-responsable - tubedome.fr - arvalat.pricado - l'apavin

# COMITÉ LOCAL A L'INSTALLATION

**AGIR  
ENSEMBLE**  
pour l'installation  
en agriculture

**UN CHEMIN D'AVENIR**

pour les habitants de notre territoire



**Transmission** des exploitations agricoles

**Accueil** des porteurs de projets

**Installation** des agriculteurs

Le Comité Local à l'Installation regroupe des élus de la communauté de communes, des représentants des syndicats agricoles et des élus de la chambre d'agriculture

C'est un lieu de concertation rassemblant élus et agriculteurs pour favoriser le maintien de l'agriculture locale en accompagnant les cédants dans leur projet de transmission. Le CLI est animé par un chargé de mission de la Chambre d'Agriculture.

Le CLI peut associer à ses actions, selon les besoins, des représentants d'organismes compétents, sur les questions foncières ou pour la valorisation du potentiel fourrager par exemple. Les CLI travaillent en concertation avec les CLI constitués dans les autres communautés de communes de l'Ardèche Verte.

## Quel est son rôle ?

Par son action de dialogue et un travail de partenariat, le CLI :

- s'informe sur les cessions de foncier ou d'exploitations sur son territoire, rencontre et oriente les agriculteurs cédants dans leur démarche auprès des structures d'accompagnement (Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole...).

- facilite les relations entre les cédants et les projets des repreneurs éventuels en lien avec le Répertoire Départemental à l'Installation.

- suscite et appuie les démarches des communes pour préserver le foncier agricole.

## Qui contacter ?

Vous avez une exploitation à transmettre ou du terrain agricole à céder (location, vente), vous vous posez des questions sur le devenir de votre structure, vous avez un projet d'installation, n'hésitez pas à contacter le CLI de la Communauté de communes dont vous dépendez.

Val d'Ay  
04 75 34 91 83



Agglomération d'Annonay  
04 75 67 55 57



Pays de St Félicien  
04 75 06 07 27



AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

